



**LE COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS (CSMOSSP)
PRÉOCCUPÉ DU MAINTIEN EN EMPLOI DES ÉLECTROLYSTES ET ESTHÉTICIENNES DU QUÉBEC**

Montréal, le 12 juillet 2010 – Suite à la publication du rapport du Collège des médecins sur la médecine et la chirurgie esthétiques ainsi que des communiqués émis par l'Association des électrolystes et esthéticiennes du Québec (AEEQ) et par le Réseau national des intervenants en soins personnels, le CSMOSSP désire suggérer un temps de réflexion et de concertation avant que ne soit produit le répertoire proposé par le Collège des médecins.

Tout aussi préoccupé par la sécurité du public, le CSMOSSP salue la volonté du Collège des médecins de vouloir mieux encadrer la pratique de la médecine et de la chirurgie esthétique. Les nombreuses interventions du CSMOSSP auprès des instances concernées font foi de sa détermination à assurer la sécurité non seulement du grand public mais également des travailleuses qui utilisent les lasers et la lumière intense pulsée.

C'est d'ailleurs l'une des raisons qui a motivé le CSMOSSP à mettre en œuvre, sans attendre la recommandation du Collège des médecins, en partenariat avec des expertes du domaine de l'esthétique et des procédés d'épilation, le développement et la mise à jour d'une formation de 60 heures sur la photoépilation. «Toutefois, même si le Collège des médecins recommande que nous rendions obligatoire notre formation, souhait aussi émis par nos partenaires du marché du travail, ce n'est pas un pouvoir qui nous est dévolu », précise le président du conseil d'administration du CSMOSSP, monsieur Léopold Bissonnette, « cette décision relève du ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale.»

Le CSMOSSP est d'avis qu'il faille bien cerner les impacts des recommandations du Collège des médecins avant de modifier le métier des électrolystes et esthéticiennes du Québec. « Ces femmes – saviez-vous qu'elles sont près de 11 000? – ont démontré au fil des ans qu'elles pouvaient s'adapter à l'évolution fulgurante de la pratique de leur métier. De limiter l'utilisation des lasers et de la lumière intense pulsée à la seule pratique de l'épilation risque d'avoir des impacts économiques considérables autant que des coûts sociaux non-négligeables. Il nous apparaît plus productif d'investir dans le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre que dans l'assurance-emploi. Nous sommes convaincus de l'efficacité de la formation continue, c'est pourquoi nous proposons de poursuivre cette stratégie pour notre main-d'œuvre au lieu de transférer la pratique de certains soins esthétiques aux médecins » de déclarer monsieur Bissonnette.

Le CSMOSSP rompu à l'approche par consensus et convaincu de ses bénéfices auprès de ses partenaires du marché du travail, ne peut qu'exhorter le Collège des médecins à travailler avec les représentantes du milieu de l'électrolyse et de l'esthétique avant d'aller de l'avant avec son répertoire.

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre des services de soins personnels regroupe les travailleuses et travailleurs de la coiffure, de l'électrolyse, de l'esthétique, de la massothérapie et des soins du corps, soit tout près de 50 000 travailleuses et travailleurs.

-30 -

Source :
Carole Drolet
Directrice générale
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services de soins personnels
514.844.3020, 1.866.682.6040 poste 24